

2012-1562
2013-05-08

TG 3200

MICROBIOCIDES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

COMPOSÉ CONCENTRÉ D'AMMONIUM QUATERNAIRE DEUX CHAÎNES

Microbiocide pour le traitement des eaux pour tours de refroidissement industriels et bâtiments, et systèmes d'inondation des champs pétroliers ou d'évacuation des eaux salées.

COMMERCIAL

GUARANTIE :

Chlorure d'alkyl (40% C12, 50% C14, 10% C16)

dimethyl benzyl ammonium

20.0%

Chlorure doctyl décyl diméthyl ammonium

15.0%

Chlorure de dioctyl diméthyl ammonium

6.0%

Chlorure de didécyl diméthyl ammonium

9.0%



POISON

DANGER



CORROSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
NO. D'ENREGISTREMENT . 29401 LOI SUR LES
PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : _____L

TGWT Clean Technologies inc.
452 Jean-Neveu street
Longueuil, Qc
Canada J4G 1N8
www.tgwt.ca
1-877-525-8118

Le TG 3200 contrôlera les algues et les boues bactériennes des tours de recirculation des eaux de refroidissement et des systèmes d'inondation des champs pétroliers. Le TG 3200 aidera à nettoyer et à séparer les dépôts de boue accumulés sur les surfaces des tours de refroidissement et des systèmes d'inondation. Lorsqu'il est utilisé en doses massives, aucun autre microbiocide n'est nécessaire. Le TG 3200 est un produit concentré, donc économique à utiliser. Il doit être manipulé avec précaution.

MESURES DE PRÉCAUTION:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Corrosif. Provoque des lésions graves de la peau et des yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes à coques ou un écran facial et des gants en caoutchouc pendant la manipulation. Nocif en cas d'ingestion. Éviter de contaminer les produits alimentaires.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT:

Ce produit est toxique pour les poissons.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec la peau, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Des lésions probables des muqueuses peuvent contre-indiquer un lavage d'estomac. Il pourrait être nécessaire de prendre des mesures contre un choc circulatoire, une dépression respiratoire ou des convulsions.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ÉLIMINATION:

1. Rincer à fond le récipient vide et ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

MODE D'EMPLOI:

Pour contrôler les algues et les boues bactériennes, utiliser le TG 3200 conformément au mode d'emploi. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, traiter au moyen de doses massives. La fréquence de traitements ultérieurs dépend de nombreux facteurs. Pour maximiser l'utilisation du TG 3200, suivre la procédure suivante.

Tours de recirculation des eaux de refroidissement:

1. Dose initiale: 400 mL/10 000 litres d'eau à traiter (20 ppm de solution quaternaire active). Si la dose ci-dessus ne donne pas des résultats satisfaisants, utiliser 600 mL/10 000 litres d'eau. Renouveler la dose initiale chaque semaine ou plus souvent si nécessaire.
2. Lorsque le traitement ci-dessus donne des résultats efficaces, utiliser 275-300mL/10 000 litres d'eau pour maximiser l'efficacité. Renouveler chaque semaine au besoin. Si la formation de boue réapparaît, retourner à la dose initiale.

Les tours de refroidissement où la croissance des algues et des bactéries est moindre peuvent être contrôlées efficacement en utilisant la dose la plus basse; traiter au moyen d'une dose massive chaque semaine.

Diluer la quantité voulue de TG 3200 dans 4 ou 8 litres d'eau, puis ajouter la solution à la tour.
Remarque: ce produit pèse 946 g/litre (à 20 C).

Si la tour est très encrassée, un nettoyage préliminaire est nécessaire.

Systèmes d'inondation des champs pétroliers ou d'évacuation des eaux salées: (Ne pas utiliser dans des champs pétroliers en mer ou dans un estuaire)

1. Pour contrôler la formation de boues et de bactéries réductrice de sulfates dans les systèmes d'inondation des champs pétroliers ou systèmes d'évacuation des eaux salées, ajouter 5-10 ppm (solution active) TG 3200 (100-200 mL/10 000 litres d'eau) continuellement. Les niveaux pour un contrôle efficace dépendront des conditions sur place.
2. Pour un traitement régulier, doser à raison de 5-20 ppm (solution active) de TG 200 (100-400 mL/10 000 litres d'eau) pendant 4 à 8 heures par jour, de une à quatre fois par semaine, selon les besoins.

Ajouter le TG 3200 directement à partir du bidon en utilisant un équipement de dosage approprié. Ce produit pèse 946 g/litre (à 20 C).

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))